


**Notice de Poste :
Préparation et mise en place d'un
confinement avant retrait de MCA**







| DANGER | CONSEILS AUX OPERATEURS | |
|--|--|--|
|   | HYGIENE | |
| | Il est interdit de boire, manger et fumer dans et à proximité de la zone d'intervention. |  |
| | PROCEDURES DE TRAVAIL | |
| | Pas de travail sur les matériaux amiantés risquant d'émettre des fibres dans l'atmosphère. | |
| | Mise en place et contrôles des installation de chantiers et des MPC conformément au plan de retrait du chantier. | |
| PROTECTIONS COLLECTIVES | | |
| Marquage préalable des matériaux contenant de l'amiante. | | |
| Vérification du matériel livré sur site, contrôle de la présence des certificats et de leur dates de validité. | | |
| Contrôle de la présence des PV (Consignation des réseaux, Conformité des installations électriques, Reception de l'échafaudage) | | |
| RISQUES | PROPRETE DE LA ZONE | |
| Inhalation de fibres d'amiante (Les fibres d'amiante sont invisibles à l'œil nu) | La zone doit être propre avant la mise en place des protections. Ce afin de garantir leur bonne tenue, et de distinguer après l'opération les poussière présente avant l'opération et celle contenant potentiellement de l'amiante | |
| CONSEQUENCES POSSIBLES | ISOLEMENT, CONFINEMENT ET PROTECTION | |
| Cancers, fibrose pulmonaire, pathologies pleurales | Mise en place de l'isolement, calfeutrement, mise en place des films de protection et propreté, et mise en place de la dépression, conformément à l'instruction de poste IP-CONFINEMENT, consultable sur le chantier. | |
| Protection des zones non décontaminales et susceptibles d'être polluées. | | |
| FORMATION | EXPOSITION ACCIDENTELLE | |
| Seul le personnel formé et habilité peut participer à la mise en place d'un confinement | Utilisation de film polyéthylène ayant une résistance au DART test de 300 grammes à minima. | |
| En cas d'exposition accidentelles, mentionner les conditions de l'exposition sur la fiche de décompte des heures pour mise en place de mesure correctives par l'encadrement. | | |
| Transmis pour avis à la médecine du travail le : 22/02/2019 | Nom du Médecin : Dr C. COMBARNOUS | Signature :  |
| SS34-FORM-20 V2.0 | | |

Notice de Poste : Préparation et mise en place d'un confinement avant retrait de MCA



RISQUES ASSOCIES

| DANGER | CONSEILS AUX OPERATEURS |
|--|--|
|     | TRAVAIL AVEC OUTILS MANUELS ET MECANIQUES (Ponçage, Découpe par outils mécanique ou manuel, Burinage) |
| | Port de gants résistants et adaptés à l'outil utilisé. Travail avec un éclairage suffisant. Conservation des carters de protection en place. Remplacement des outils défectueux ou abimés. Port de lunettes de protection contre les projections |
| | TRAVAIL EN HAUTEUR |
| | Port du casque sur les échafaudages tubulaire. Maintient des gardes corps en place. Vérification du PV de réception ou de la convention de mise à disposition des échafaudage ou nacelles. |
| | DECONSTRUCTION OU EVACUATION D'ELEMENTS LOURDS |
| | Travail en équipe pour limiter la charge. Utilisation d'engins de levage dès que possible. Eviter le travail bras tendu au dessus des épaules, ou accroupie. |
| | RISQUE DE DEPART DE FEU (Soudure, Découpe au chalumeau) |
| | Présence d'un extincteur à proximité. |

RAPPEL : DES CHAUSSURES (OU BOTTES) DE SECURITE DOIVENT ETRE PORTEES EN TOUT TEMPS SUR LE CHANTIER

Transmis pour avis à la médecine du travail
le : 22/02/2019

Nom du Médecin :
Dr C. COMBARNOUS

Signature :